

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 20 novembre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**2018-488**

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Conseil – Mandat aux procureurs de la ville – Restauration de la maison Thibault-Soulard - Jean-Claude Gauthier architecte (place des générations).

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### DÉPÔT DE DOCUMENTS



#### DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- liste des chèques émis du 5 octobre au 7 novembre 2018, pour un montant de 2 588 273,17 \$;
- liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018, pour un montant de 365 287,25 \$;
- liste des factures payées par débit direct du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018, pour un montant de 2 207 656,20 \$;
- liste des dépenses par approbateur du 5 octobre au 7 novembre 2018, pour un montant de 703 372,26 \$.



2018-489

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6 ET 13 NOVEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 et celui de la séance extraordinaire du 13 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 7 NOVEMBRE 2018 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 7 novembre 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 21 NOVEMBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2018.



2018-490

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DU 21 NOVEMBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2018-696** Adjudication d'un contrat pour le service d'inspection et d'entretien des habits de combat – 2019 à 2021 (Appel d'offres public 52805)
- AP2018-701** Renouvellement du contrat de soutien pour différentes licences *Oracle* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 41559)
- BE2018-138** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Carnaval de Québec*, en 2019
- AP2018-679** Adjudication d'un contrat pour les services d'agents de sécurité pour le Service de police de la Ville de Québec – 2019 à 2021 (Appel d'offres public 52765)
- AP2018-705** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (Appel d'offres public 52466)
- AP2018-709** Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'une œuvre d'art public dans le cadre du *Concours d'œuvre d'art public – Grand Marché de Québec* (Dossier 52982)
- AP2018-720** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de vestes pare-balles et de housses – Service de police – 2019 à 2021 (Appel d'offres public 52732)
- DG2018-060** Autorisation aux personnes désignées par le *Réseau de transport de la Capitale* à agir comme inspecteurs pour l'application des règlements pris en vertu de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*

- TE2018-020** Adhésion au volet 1 du *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- TM2018-228** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard du Versant-Nord – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- TM2018-242** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Champlain – quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – Colline parlementaire – district Cap-aux-Diamants

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PROPOSITIONS



**2018-491**

### **CONSEIL – MANDAT AUX PROCUREURS DE LA VILLE – RESTAURATION DE LA MAISON THIBAUT-SOULARD - JEAN-CLAUDE GAUTHIER ARCHITECTE (PLACE DES GÉNÉRATIONS)**

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé lors de la séance ordinaire du 2 mars 2009, résolution n° RVSAD-2009-2075, à Jean-Claude Gauthier architecte pour la mise en œuvre des travaux de relocalisation et de restauration de la maison Thibault-Soulard;

CONSIDÉRANT que la Ville vient d'être informée que les travaux de restauration ne sont pas conformes aux exigences prévues aux lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour corriger les non-conformités est estimée à une somme de près de 120 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 8  
ET RÉSOLU :

DE donner mandat aux procureurs à l'emploi exclusif de la Ville afin qu'ils entament les démarches en vue d'obtenir compensation, pour toutes sommes engagées en vue de corriger les non-conformités constatées dans la maison Thibault-Soulard et pour lesquelles la responsabilité de l'architecte Jean-Claude Gauthier pourrait être engagée.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-492**

### **DIRECTION GÉNÉRALE – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 ET PRÉVISION DE LA CLIENTÈLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser M. Sylvain Juneau, maire, à signer le formulaire de retour de consultation relatif au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 et prévision de la clientèle de la Commission scolaire des Découvreurs;

DE retourner le formulaire avant le vendredi 21 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-493**

### **TRÉSORERIE – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 528 200 \$**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 528 200 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2018, réparti comme suit :

| Titre du Règlement d'emprunt  | montant de \$ |
|---|---------------|
| Règlement 2001-1319 – Règlement d'emprunt / Acquisition d'infrastructure entre la Route 138 et la rue d'Anvers  | 46 500 \$     |
| Règlement 2001-1320 – Règlement d'emprunt / Aqueduc / Section ouest du Chemin du Roy  | 141 900 \$    |
| Règlement 2001-1340 – Règlement d'emprunt / Pose de réseau d'aqueduc et d'égout / Chemin du Lac   | 18 900 \$     |
| Règlement d'emprunt REGVSAD-2006-009 pour des travaux de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Roy de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures   | 128 400 \$    |
| Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte – (Partie aqueduc) | 322 500 \$    |
| Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte – (Partie égout)   | 870 000 \$    |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2006-009 et 2017-526, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 3 décembre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par la trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| Année | Montant      |                   |
|-------|--------------|-------------------|
| 2019  | 106 700 \$   |                   |
| 2020  | 110 500 \$   |                   |
| 2021  | 89 600 \$    |                   |
| 2022  | 92 600 \$    |                   |
| 2023  | 95 700 \$    | (à payer en 2023) |
| 2023  | 1 033 100 \$ | (à renouveler)    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2006-009 et 2017-526 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 3 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-494

**TRÉSORERIE – UTILISATION DU SOLDE DISPONIBLE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT REGVSAD-2006-009 POUR DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DU ROY DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE ratifier l'utilisation d'une somme de 49 100 \$ provenant du solde disponible du *Règlement emprunt REGVSAD-2006-009 pour des travaux de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Roy de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* comme réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-495

**TRÉSORERIE – REFINANCEMENT DE DIVERS RÈGLEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'effectuer les paiements comptants des règlements suivants :

- 449 500 \$ pour le *Règlement 2001-1316 Règlement d'emprunt/Amélioration et réfection de la Route 138 /rue du Collège*
- 14 100 \$ pour le *Règlement 2001-1317 Règlement d'emprunt/Aménagement du parc du Haut-Fond*
- 57 000 \$ pour le *Règlement 2001-1318 Règlement d'emprunt/Aménagement du parc Riverain/Phase I*
- 117 500 \$ pour le *Règlement 2001-1325 Règlement d'emprunt/Maison de la culture*
- 59 500 \$ pour le *Règlement d'emprunt REGVSAD-2006-009 pour des travaux de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Roy de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*
- 35 100 \$ pour le *Règlement REGVSAD-2006-017 Règlement d'emprunt sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*
- 533 300 \$ pour le *Règlement numéro REGVSAD-2007-044 Règlement d'emprunt parapluie sur les infrastructures de surface – PTI 2007 et autres considérations*
- 163 200 \$ pour le *Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2008-080 Règlement d'emprunt REGVSAD-2008-080 visant l'acquisition d'un terrain désigné sous le lot 2 812 234 sans bâtisse dessus construite appartenant à l'archidiocèse de Québec pour un montant de 275 000*

QUE les fonds soient puisés sur les fonds dégagés par l'imposition de la taxe spéciale et sur le budget de fonctionnement pour le remboursement de la dette et d'autoriser les virements budgétaires nécessaires.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-496

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-497

**GREFFE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE DE VOIRIE D'HIVER À LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES PAR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER – ROUTE DU GRAND-CAPSA**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire, M. Sylvain Juneau, ainsi que la directrice générale par intérim, Mme Josée Larocque, à signer une entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la Ville de Sainte-Catherine-de-

la-Jacques-Cartier relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa selon les conditions décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir à une longueur de 300 m et débute à l'intersection de la route de Fossambault;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé Politique de déneigement — Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un hiver, soit pour l'hiver 2018-2019;

QUE la contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures soit établie à 3 135,00 \$ à raison de deux versements égaux, le 10 janvier 2019 et le 1er mai 2019, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-498**

**GREFFE – DÉCLARATION – MARCO PAQUET ET MARIE-CLAUDE GÉLINAS – DOSSIER NO 200-17-022007-157**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale par intérim, Mme Josée Larocque, à signer pour et au nom de la Ville, une Déclaration de satisfaction totale à la transaction et au jugement d'homologation dans le dossier de la Cour supérieure no 200-17-022007-157 opposant la Ville à Marco Paquet et Marie-Claude Gélinas, selon un texte substantiellement conforme au projet joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-499**

**GREFFE – ABANDON DE SERVITUDE D'AQUEDUC – LOTS 2 813 873 ET 5 628 677 – 4954, RUE CLÉMENT-LOCKQUELL ET 4957, RUE HONORÉ-BEAUGRAND**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE renoncer purement et simplement à tous les droits résultant de l'acte de servitude d'aqueduc et d'égout ainsi que de passage reçu devant M<sup>e</sup> Michel Marcotte, le 30 avril 1990, et dont copie a été publiée au bureau de la circonscription foncière de Portneuf, le 1<sup>er</sup> mai 1990, sous le numéro 328 950, et d'abandonner les conduites, les installations, les ouvrages ainsi que les bornes-fontaines actuellement en place, pourvu que cette renonciation et cet abandon n'affectent que les lots 2 813 873 et 5 628 677, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, le tout selon des conditions substantiellement conformes au projet de contrat joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de renonciation et d'abandon de servitude.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**2018-500**

**RESSOURCES HUMAINES – LETTRES D'ENTENTE – BANQUE DE CONGÉS DE MALADIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
ET RÉSOLU :

D'approuver les lettres d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Syndicat des employés municipaux de la Saint-Augustin-de-Desmaures affiliés à la Fédération indépendantes des syndicats autonomes et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4795 Cols bleus, jointes au mémoire afin de modifier l'article présentement en vigueur concernant la banque de congés de maladie et d'absence dans leur convention collective respective.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-501

**RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DU GUIDE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES ET PROFESSIONNELS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

DE modifier l'article 18.01 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* de la manière suivante :

- en remplaçant la dernière phrase du premier paragraphe par « Ces jours ne peuvent être cumulés dans une année subséquente, les jours non utilisés à la fin d'une année sont versés à l'employé au plus tard trente (30) jours suivant le 31 décembre de l'année en cours;
- en abrogeant l'alinéa « a ».

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-502

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LE CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY RELATIVE À L'UTILISATION DE LA PISTE DE BMX PAR LES RÉSIDENTS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE conclure une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le Campus Notre-Dame-de-Foy, relativement à l'utilisation de la piste de BMX par les résidents de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au mémoire;

D'autoriser le maire ou son remplaçant, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-503

**TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, comme demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, et comme préparé par la firme d'ingénierie CIMA + en date du 26 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-504

**URBANISME – PIIA – 160, RUE DE SYDNEY**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter le PIIA tel que déposé pour le 160, rue de Sydney, connu et désigné comme étant le lot 6 160 897, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal industriel ainsi que l'aménagement du terrain avec les notes et obligations suivantes:

- Aucun entreposage extérieur n'est prévu sur le site. Tout entreposage extérieur devra faire l'objet d'un permis distinct;

- L'affichage n'est pas traité dans la présente demande et devra faire l'objet d'un permis distinct;
- La partie en maçonnerie doit être le produit « Granada Midnight » de Brampton Brick ou un équivalent de même apparence visuelle.

Le tout approuvé selon les documents suivants:

- Plan d'implantation par Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, minute 30 416, daté du 17 octobre 2018;
- Plan d'architecture et d'aménagement paysager par James R. Leeming, architecte, N° de projet Q18-4620, version 4, daté du 15 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## MOTIONS ET RÈGLEMENTS



### 2018-505

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-572 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DES VESTIGES DE L'ÉGLISE ET DE LA CROIX DE COMMÉMORATION SITUÉS DANS L'ANSE-À-MAHEU SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 818 026 ET 2 815 029**

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-572 pour la citation patrimoniale des vestiges de l'église et de la croix de commémoration situés dans l'Anse-à-Maheu sur une partie des lots 2 818 026 et 2 815 029.*

Le greffier adjoint présente et dépose le projet de règlement.



### 2018-506

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-565 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-565 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la Municipalité.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



## PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



## CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 21.

  
Sylvain Juneau, maire  
Olivier Trudel, greffier-adjoint